

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du jeudi 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **21 février** à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. le Maire, Jean-Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, DENIS, GUICHARD, PARDO, TAURAN,
Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO

Procurations : Mme CHAMBON à Mr GERVAIS, Mme DELTEIL à Mme BOILLON

Excusé : Thomas BEZY

Secrétaire : Dominique DENIS

Compte rendu du 17 janvier 2019 :

M. GERVAIS demande que la référence à l'article 16 du règlement intérieur du conseil municipal soit supprimée. Cette information n'a pas été donnée pendant la séance du conseil municipal.

Modification dans le compte-rendu des séances

Le (la) secrétaire de séance doit être élu par les Conseillers.

Le (la) secrétaire complète le procès verbal préparé par la secrétaire de mairie que les Conseillers signeront en fin de séance.

1. DON DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE LAUZERTIN

L'association de Sauvegarde et d'Animation du Patrimoine Lauzertin a fait souhaiter donner à la mairie la somme de 10 000€ pour participer à la restauration de l'église de CARCES.

Vote pour accepter le don et l'inscrire au budget.

Accepté à l'unanimité

2. VENTE PARCELLES A LOLMET SUD - SCI LAFONT

La SCI LAFONT a demandé l'acquisition de deux parcelles situées à LOLMET SUD.

Parcelles G 1256 et G 1257

Surface : 328 m²

Prix fixé par la délibération du 30/ 11/ 2017 à 8 € le m²

Soit un total pour la vente de $328 \times 8 = 2\,624$ €

Accepté à l'unanimité

3. VENTE PARCELLES A LOLMET SUD - SARL SERVICES TERRASSEMENTS DU QUERCY

La SARL SERVICES ET TERRASSEMENT DU QUERCY a demandé l'acquisition d'une parcelle située à LOLMET SUD.

Parcelle G 1255

Surface : 422 m²

Prix fixé par la délibération du 30/ 11/ 2017 à 8 € le m²

Soit un total pour la vente de $422 \times 8 = 3\,376$ €

Accepté à l'unanimité

4. LOCATION T2 PRESBYTERE DE CADAMAS

Contrat consenti pour 6 ans à Mme Nicole NASSE à compter du 1^{er} mars 2019 pour un loyer mensuel de 347,38 €, caution demandée : 1 mois de loyer.

Accepté à l'unanimité

5. TABLEAU ES EFFECTIFS

Présentation du tableau des effectifs des emplois permanents de la mairie.

4 adjoints Administratifs

1 adjoint d'animation

1 agent spécialisé des écoles maternelles

7 adjoints techniques

4 agents de Maitrise

Accepté à l'unanimité

6. CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE

Emploi destiné à alléger le travail du service technique en période estivale (accroissement d'activité et moment de congés).

1 adjoint technique 35 h/semaine du 1^{er} juillet au 31 août

Accepté à l'unanimité

7. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de supprimer les coordonnées personnelles des membres du conseil municipal figurant dans le document rendu public et de changer les articles :

Article 1 :

Enlever la ligne qui fixe le conseil au 3^{ème} jeudi du mois.

Article 14 :

Le secrétaire de séance doit être élu.

Article 16 :

L'enregistrement des débats pourra être fait par le secrétaire de séance, sur proposition d'un élu après vote à la majorité, sur du matériel de la collectivité afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. Cet enregistrement sera la propriété de la collectivité. Il sera mis à la disposition du secrétaire de séance à la mairie pour l'aider dans la rédaction du compte-rendu. Il sera conservé jusqu'à approbation du compte-rendu au conseil municipal suivant. Le compte-rendu définitivement validé, l'enregistrement sera détruit.

Accepté à 11 voix pour

1 voix contre (Joséphine CHAMBON)

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de l'Evêque de Montauban qui nomme Léo CARUSSI organiste de l'église St Barthélémy.
- Courrier de la fondation 30 millions d'amis qui propose aux Conseillers d'émettre le vœu de refuser la présence des animaux sauvages dans les cirques.
Le vœu ne sera pas signé mais lors de la demande d'installation d'un cirque il sera vérifié que le cirque dispose bien de tous les documents obligatoires.
- Courrier de Mme la sous-préfète de Tarn et Garonne qui informe que la délibération prise lors du dernier conseil concernant l'implantation du parc photovoltaïque est entachée d'illégalité, elle en demande l'annulation.

La question sera réexaminée lors du prochain conseil.

- Effondrement d'un muret dans la pointe située entre la rue des Tanneurs et le faubourg d'Auriac.

Trou dans la chaussée devant la boulangerie Larroque et devant le logement de fonction de l'EHPAD. Ces travaux sont de la compétence du département qui sera informé.

- Danger vers l'arrêt des bus devant le collège, rien n'indique aux automobilistes la présence d'enfants, il n'y a ni signalisation ni pas passage piétons. Une demande sera faite au Conseil Départemental.

- M. GIORDANA rappelle qu'il y a de grosses balles de foin dans la montée du rond point du marcheur, il demande à M. GERVAIS de contacter le propriétaire et de lui demander de les enlever.

- M. GERVAIS demande s'il est possible de contacter les propriétaires des locaux inoccupés, de la conserverie, de La Capelle et de la quincaillerie pour connaître leurs projets ?

- Tous ces bâtiments ne sont pas vides et inutilisés. La Capelle a un projet.

- Mr. GERVAIS demande s'il y aura un dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour favoriser leur installation.

- La question sera examinée.

Signature du procès verbal

Séance levée à 21h50